

**SST1 : Elaborer et piloter le Document Unique
d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de réaliser, formaliser et exploiter une évaluation des risques professionnels conforme aux exigences réglementaires, et de piloter une démarche de prévention efficace au sein de sa collectivité.

PREREQUIS :

Aucun prérequis technique, mais une connaissance des activités de sa collectivité est recommandée.

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

Support de formation (diaporama),
Modèles de DUERP,
Grilles d'analyse des risques,
Documentation réglementaire.

Exercices pratiques individuels et/ou en groupe,
Échanges d'expériences.

Moyens matériels :

Salle équipée : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard
Supports de formation

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

1 journée



DATE :

19 octobre 2026



HORAIRE :

9h-12h30 13h30-17h



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

Tout agent concerné par
l'évaluation des risques :
Encadrants, Assistant et
Conseiller de prévention,
Membres CST / F3SCT



FORMATEUR :

Denis ROCHET

ACFI-Préventeur

CONTENU :

Démarche de prévention dans son cadre réglementaire

- ✓ Obligations légales liées à l'évaluation des risques,
- ✓ Rôles et responsabilités des acteurs de la prévention,
- ✓ Enjeux de la santé et sécurité au travail pour la collectivité.

Préparation de l'évaluation

- ✓ Connaître les acteurs indispensables à une démarche de prévention efficace,
- ✓ Mise en place d'un Comité de pilotage,
- ✓ Objectif du Comité de pilotage.

Identifier les dangers et analyser les risques professionnels

- ✓ Distinguer danger, risque, dommage,
- ✓ Principes généraux de prévention / Méthode d'analyse des risques,
- ✓ Repérer les dangers liés aux activités et situations de travail,
- ✓ Évaluer et hiérarchiser les risques (Fréquence, Gravité / Maîtrise).

Formaliser l'évaluation dans un DUERP conforme

- ✓ Structurer l'analyse par unités de travail,
- ✓ Renseigner les éléments obligatoires du DUERP,
- ✓ Traduire les résultats de l'évaluation en document exploitable.

Définir et planifier des actions de prévention pertinentes

- ✓ Identifier les mesures de prévention adaptées (Humaines, Organisationnelles, Techniques),
- ✓ Hiérarchiser les actions selon les priorités,
- ✓ Construire un plan d'action / PAPRI Pact structuré.

Suivi du DUERP dans une logique d'amélioration continue

- ✓ Mettre à jour le DUERP en fonction des évolutions.

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session

Santé et sécurité au travail

ACCESSIBILITE :



Formation accessible
aux agents en situation de
handicap



Parking privé



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

80 € / agent